

## LIVRET DE PREPARATION DE RENTREE LYCEE - JUIN 2025

132 rue J. Berlioz  
01140 St Didier sur Chalaronne  
[www.stjoseph01.fr](http://www.stjoseph01.fr)

« Encourage, leçonne [...]. Fais lui réciter imperturbablement ses leçons, sois très exigeante [...] L'intelligence, c'est peu, tout le monde en a, ou croit en avoir ; ce qui vaut quelque chose, c'est la volonté. Celui qui brille en classe après avoir passé un quart d'heure sur ses livres, n'est pas forcément un homme de valeurs ; celui qui sait s'acharner à passer sur des leçons des heures, la tête dans les mains, sans lâcher, sans reculer, sans se laisser rebuter, en recommençant cent fois, sans aucun résultat pratique immédiat, sinon maux de tête, mais qui ne lâche pas, celui-là devient un énergique et sans même regarder ses notes, qui au début peuvent ne pas correspondre à l'effort, on peut dire : voilà un homme. »

Père Jérôme (Moine de Sept-Fons)

Réunion de rentrée 2<sup>nde</sup> : Mardi 9 septembre à 18h30  
Réunion de rentrée 1<sup>ère</sup> et Term : Lundi 22 septembre à 18h30  
Votre présence est essentielle

Chers Parents,

Votre enfant est sur le point d'effectuer sa prochaine rentrée scolaire au lycée St Joseph, nous en sommes très heureux. Ensemble, après un été bien mérité, nous écrirons la 189<sup>ème</sup> page d'un livre un jour entamé à St Didier sur Chalaronne par Marcellin Champagnat. Pour les futurs élèves de 2<sup>nde</sup>, le séjour de service à Lourdes du 29 septembre au 4 octobre, pour lequel les coupons réponses ont déjà été rendus, en sera le premier chapitre.

Votre enfant a déjà acquis les compétences du cycle 4, des échéances importantes vont poindre et nous sommes fiers de lui proposer des conditions de travail particulièrement confortables. Ce sera important tant le travail va devoir être conséquent. Aussi, délivrerons-nous une liberté qui sera proportionnelle à la prise d'autonomie progressive des élèves.

Afin de faciliter le début d'année, nous vous prions de trouver dans ce livret toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin en amont de la rentrée.

L'Ensemble scolaire St Joseph met en avant la langue française à l'intérieur d'un grand **Projet langue française** et nous imposons donc deux lectures d'été. Une évaluation sera effectuée à la rentrée. Vous trouverez dans ce livret la liste exhaustive dans laquelle votre enfant devra faire deux choix.

Nous vous demandons d'étudier attentivement **les options** (en sus des prestations scolaires) proposées dans les différents niveaux de l'établissement, détaillées à la fin de ce livret et pour lesquelles nous vous demandons de vous positionner :

- **English + « Speakers' Corner »** : Chemin pédagogique d'anglais renforcé, tracé depuis le cycle 2 à l'école Ste Marie et jusqu'à la Terminale. Le coupon en fin de livret est à retourner avant le vendredi 29 Août.
- **BIA** : Brevet d'initiation Aéronautique (voir descriptif).

Le règlement intérieur du Lycée est à trouver à l'intérieur de ce livret. Nous vous demandons d'y être particulièrement attentifs en le lisant avec votre enfant. Il se fait le relais d'une volonté de placer vos enfants en sécurité dans l'établissement et comporte des informations importantes sur la tenue vestimentaire, le téléphone portable ou encore l'assiduité.

Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur notre site internet : <http://st-joseph01.fr/> et sur Facebook : <https://www.facebook.com/StJoseph01140/>.

Concernant les transports scolaires, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans ce livret.

Nous sommes heureux de vous souhaiter à tous un bel été et un bon repos. L'accueil de l'établissement reste ouvert jusqu'au vendredi 11 juillet et à compter du jeudi 21 août 2025.

Nous vous prions de recevoir, chers Parents, l'expression de notre dévouement et de notre considération les plus sincères.

Y. Colombet  
Directeur adjoint

L. de Serres  
Chef d'établissement

## **SOMMAIRE**

<b>Lettre aux familles</b>	→	<b>Pages 1-2</b>
<b>Dates de rentrée</b>	→	<b>Page 3</b>
<b>Règlement intérieur Lycée</b>	→	<b>Pages 4-10</b>
<b>Liste de fournitures Lycée</b>	→	<b>Page 11</b>
<b>Commande Calculatrice Lycée</b>	→	<b>Page 12</b>
<b>Lectures d'été</b>	→	<b>Pages 13-15</b>
<b>Règlement financier 2025-26</b>	→	<b>Pages 16-23</b>
<b>Informations transports scolaires</b>	→	<b>Page 24</b>
<b>Calendrier prévisionnel 2025-26</b>	→	<b>Page 25-26</b>
<b>Présentation English +</b>	→	<b>Page 27</b>
<b>Présentation BIA</b>	→	<b>Page 28</b>
<b>Ouverture à l'international</b>	→	<b>Page 29</b>
<b>Coupons réponses</b>	→	<b>Pages 30-31</b>

## DATES DE RENTREE DES ELEVES

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup>.  
*Parents : accueil café*



Lundi 1er septembre 2025 à 9h

Attention, les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale  
n'auront pas cours ce jour-là.

Les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale



Mardi 02 septembre 2025 à 9h

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 2<sup>nde</sup> **auront bien cours ce jour-là.**

Les cars fonctionneront dès **le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.**

L'entrée des élèves de l'ensemble scolaire St Joseph se fait par le parking des Huguets, proche de la pharmacie.



# Règlement intérieur - Lycée St Joseph

## PREAMBULE :

Toute vie en communauté suppose des règles.

Le règlement intérieur d'un établissement catholique a pour but de permettre à tous de bien vivre ensemble et de bien travailler.

Ce document a la valeur d'un contrat, définissant les droits et les devoirs de l'élève auxquels élèves, parents, enseignants et éducateurs adhèrent. Il s'applique, tout ou en partie, aussi bien dans l'enceinte de l'établissement qu'aux abords immédiats, dans les transports scolaires ainsi que pendant toute sortie scolaire.

Il repose sur la conviction que l'usage de la liberté ne consiste pas à faire ce que l'on veut, mais engage une responsabilité vis-à-vis de soi-même et des autres. C'est le sens même du mot communauté.

Il suppose la volonté de travailler, en donnant le meilleur de soi-même, en respectant le climat de travail ainsi que les personnes et l'environnement.

## SOMMAIRE :

### **REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT**

- 1- SECURITE
- 2- HORAIRES ET PONCTUALITE
- 3- PRESENCE
- 4- ENTREES ET SORTIES
- 5- ETUDES
- 6- RESTAURATION

### **REGLES GENERALES DE COMPORTEMENT**

- 1- ATTITUDE ET TRAVAIL
- 2- RESPECT DES BIENS COMMUNS ET DES BIENS D'AUTRUI
- 3- AUTONOMIE, RESPONSABILITÉ, JEUNES MAJEURS
- 4- MESURES EDUCATIVES ET MESURES DISCIPLINAIRES

### **ANNEXES**

- 1- PROJET EDUCATIF
- 2- CHARTE INFORMATIQUE
- 3- CHARTE SALLES DE TP
- 4- CHARTE EPS ET AS
- 5- CHARTE CDI
- 6- CHARTE TRANSPORTS SCOLAIRES

L'ensemble scolaire Saint-Joseph est un établissement catholique d'enseignement sous la tutelle du Diocèse de Belley Ars et sous contrat d'association avec l'Etat. L'établissement respecte donc intégralement les programmes et les horaires fixés par l'éducation nationale, tout en gardant son caractère propre.

Lors de l'inscription, les élèves et leurs familles s'engagent à respecter le projet éducatif de l'établissement ainsi que le présent règlement intérieur et toute action éducative qui en découle.

## REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

**Suivi administratif : La famille est responsable des renseignements d'état civil fournis à l'établissement et doit assurer leur mise à jour. L'état civil fait foi pour la désignation des personnes.**

### 1- SECURITE

- 1.1 Pour assurer une circulation plus fluide et limiter les risques liés aux attroupements à l'entrée comme à la sortie, les élèves doivent libérer rapidement les voies d'accès et ne pas rester devant les portails.
- 1.2 L'entrée des adultes se fait uniquement par l'accueil, rue Joseph Berlioz. Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement par l'entrée des élèves, sauf autorisations exceptionnelles pour des réunions.
- 1.3 Les utilisateurs de deux roues (y compris vélos), de skate-board, rollers ou trottinette doivent entrer à pied, moteur arrêté, et garer ou déposer leurs véhicules sur les emplacements prévus à cet effet. Pour tous ces engins, un dispositif antivol est fortement recommandé, l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations.
- 1.4 Le Plan Particulier de Mise en Sécurité répertorie toutes les actions de sécurité à réaliser en cas d'incident grave ou d'intrusion. Il est consultable sur demande auprès du Chef d'établissement.

*Je comprends qu'il y a des risques pour la sécurité si des règles ne sont pas fixées ;*

*Je me sens bien si je suis en sécurité.*

*Je m'habitue aux horaires ;*

*Si je suis en retard ou absent, il me faut prévenir parce que les adultes m'attendent et peuvent s'inquiéter.*

### 2- HORAIRES ET PONCTUALITE

#### 2.1 Horaires :

L'établissement ouvre ses portes à 7h45.

Le début des cours se fait à 9h00.

La fin de l'après-midi est à 18h (sauf le vendredi).

La fin de la matinée est à 12h00 ou 13h00 le mercredi.

L'établissement ferme ses portes à 19h.

La pause méridienne sera au minimum de 55 minutes pour tous les élèves. Les horaires exacts de cette pause seront indiqués sur les emplois du temps distribués en début d'année.

2.2 En cas de retard, aucun élève n'est autorisé à rentrer en classe sans être passé à la Vie Scolaire pour la délivrance d'une autorisation d'entrée en classe.

2.3 Pour la pause méridienne, les externes sortent par l'entrée administrative (rue Joseph Berlioz) après un pointage soit à l'accueil soit en Vie Scolaire.

2.4 Sauf information écrite, datée et signée par le responsable légal, aucun élève ne peut quitter l'établissement en cours de journée. Aucune autorisation ne sera donnée par téléphone. L'envoi d'un e-mail peut convenir.

2.5 Les retards sont enregistrés par la Vie Scolaire et notifiés à la famille.

2.6 Trois retards « sans motif » ou avec un « motif non légitime » seront sanctionnés.

### **3- PRESENCE**

- 3.1** La présence à tous les cours est obligatoire sans aucune réserve, y compris pour la vie de classe, l'étude surveillée, ainsi que pour toute activité dans laquelle l'élève est inscrit ou annoncée aux élèves comme obligatoire.
- 3.2** Le respect du calendrier scolaire de l'établissement est obligatoire.
- 3.3** Les familles sont informées de l'emploi du temps par le biais du carnet de liaison ou par Ecole Directe. Toute modification d'emploi du temps, ponctuelle ou définitive, fera l'objet d'une information par la Vie Scolaire.
- 3.4** L'appel est effectué à chaque heure, les absences sont enregistrées et visibles par les familles sur Ecole Directe
- 3.5** En cas d'absence prévisible :
- Envoyer un écrit ou un message Ecole directe à un ou plusieurs personnels de la Vie scolaire, ou par e-mail à : [viescolaire@st-joseph01.fr](mailto:viescolaire@st-joseph01.fr). (L'e-mail suffit à classer/justifier l'absence ou le retard) ;
  - Fournir une pièce justificative en pièce jointe (si absence de 2 jours ou plus) ;
  - Rattraper impérativement cours et devoirs.
- 3.6** En cas d'absence imprévisible :
- Prévenir impérativement l'établissement par téléphone 04-74-04-98-85 ;
  - Avant le retour de l'élève, effectuer la justification\* sur Ecole directe selon la procédure ci-après. Un e-mail peut également convenir.
  - Fournir une pièce justificative (si absence de 2 jours ou plus) ;
  - Rattraper impérativement cours et devoirs.
- 3.7** L'absence prolongée, à compter de 4 demi-journées d'absences non-justifiées ou non-légitimes en un mois, entraîne un signalement aux services de l'inspection académique pouvant aboutir à des sanctions pénales, selon les modalités fixées par l'article L. 131-8 du code de l'Éducation Nationale et par le code pénal.
- 3.8** Les rendez-vous d'ordre personnel, médical ou administratif, doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors des temps scolaires. La dispense d'EPS n'est pas un motif d'absence.
- 3.9** La mention « motif personnel » pour une absence ne peut être acceptée comme légitime, sauf en cas d'explication confidentielle auprès de la responsable de la Vie Scolaire, du Directeur adjoint ou du Chef d'établissement.

*Je comprends que le règlement s'adapte à la loi.*

*Je veux progresser et réussir. Pour cela, je dois être présent.*

*Je suis quelqu'un de responsable ;*

*Je suis responsable individuellement cela a un impact sur le collectif.*

### **4- ENTREES, SORTIES, CIRCULATION**

- 4.1** Pour le Collège comme pour le Lycée, les entrées (matin) et sorties (soir) se font par la Place des Huguets (Parking des cars).
- 4.2** Dans les bâtiments, la circulation se fait par les escaliers indiqués en début d'année, dans le but d'éviter les encombrements. Les déplacements se font à droite, le plus calmement possible. Pendant les intercours, les sorties dans les couloirs ou sur les coursives ne se feront que si un changement de salle a lieu. Le cas échéant, cela pourra faire l'objet d'une sanction.
- 4.3** Aux récréations, les élèves sortent dans la cour dans le calme. La sonnerie de fin de récréation appelle tous les élèves à se mettre en rang devant leur salle de classe.

## 5- ETUDES

- 5.1 Les heures sans cours sont tout de même considérées comme des temps de cours. La présence y est donc obligatoire. L'appel comme la surveillance seront effectués par un surveillant.
- 5.2 La salle d'étude des lycéens est également leur lieu de vie, il est donc primordial pour le respect mutuel du travail, que l'ambiance demeure calme.
- 5.3 En cas d'absence d'un enseignant, l'établissement assurera au mieux l'encadrement des élèves (remplacement en interne par un autre enseignant, étude surveillée, éventuellement travail en autonomie).
- 5.4 En tant qu'établissement sous contrat d'association avec l'Etat, l'établissement est tenu de respecter les délais d'autorisation de remplacement d'enseignants. De ce fait, le remplacement par un suppléant ne peut se faire que si l'arrêt de travail dépasse 14 jours. Le cas échéant, le remplacement ne pourra être effectué qu'en interne.

*J'optimise le temps qui m'est accordé dans l'emploi du temps ;*

*Je deviens autonome.*

## 6- DEVOIRS SURVEILLES

*Je m'habitue aux examens, sereinement ;*

*Le temps d'acquisition des savoirs en classe est plus important.*

- 6.1 Une plage horaire hebdomadaire est prévue pour permettre des devoirs surveillés. La présence y est obligatoire. Toute absence à un DS ou à une évaluation importante peut donner lieu à un rattrapage décidé par l'enseignant. Les rattrapages se font en priorité le mercredi après-midi.
- 6.2 Les DS se déroulent dans les conditions d'un examen. Chaque élève doit se conformer strictement aux instructions données par le personnel chargé de la surveillance.
- 6.3 L'entrée dans la salle de DS se fait dans le calme, tous les objets (téléphones, smartphones, montres, Ipod etc.) susceptibles d'être connectés doivent être éteints et rangés dans les sacs. Les sacs doivent être déposés aux endroits prévus.
- 6.4 Toute communication entre élève est interdite, de même que l'échange ou l'emprunt de matériel. Les calculatrices et documents peuvent être autorisés ou non, comme cela se fait pour les examens officiels.
- 6.5 Les élèves devront rester jusqu'à la fin du devoir (pour s'habituer à utiliser tout le temps imparti), en gardant le silence, de même que pendant la distribution et la restitution des copies.

## 7- RESTAURATION

- 7.1 Les lycéens ont une restauration spécifique à la cafétéria qui leur est réservée.
- 7.2 Afin d'accéder à cette cafétéria, une carte magnétique est distribuée à chaque lycéen en début d'année. Cette carte est personnelle, nominative et ne pourra servir qu'au détenteur lui-même. Elle doit être chargée d'une somme d'argent pour pouvoir fonctionner et doit présenter la provision nécessaire et suffisante aux futures consommations. Il faut donc alimenter régulièrement le compte REPAS depuis Ecole Directe ou en faisant passer vos règlements au secrétariat de l'établissement.
- 7.3 Pouvoir se restaurer dans une ambiance paisible est important. Tout comportement allant à l'encontre de cela pourra être sanctionné par les adultes présents dans le self.
- 7.4 Notre communauté éducative en lien direct avec la société de restauration accorde une importance toute particulière au gaspillage. Le gaspillage excessif pourra donc être sanctionné.

*Je fais tout ce que je peux pour que le service de restauration fonctionne bien et simplement.*

# REGLES GENERALES DE COMPORTEMENT

## 1- ATTITUDE ET TRAVAIL

**1.1** Les élèves doivent faire de leur mieux et honnêtement le travail demandé par les enseignants et les personnels d'éducation. Ceci impose d'apporter en classe tout le matériel nécessaire. La désinvolture n'est pas acceptable et pourra faire l'objet d'une sanction.

**1.2** Les travaux/devoirs non rendus :

- 1<sup>er</sup> manquement : Travail à rendre pour le lendemain ou pour cours suivant avec points en moins.
- 2<sup>ème</sup> manquement : Travail à faire en retenue.

**1.3** La présentation, tant personnelle que vestimentaire des élèves doit toujours être jugée correcte et décente.

**1.4** A ce titre, la tenue doit être adaptée au travail :

- Pas de vêtements portant des écritures appelant à la haine ou à la violence, ou allant à l'encontre du projet éducatif de l'établissement ;
- Le port des casquettes et des bonnets est autorisé. Il se fait en fonction des saisons mais jamais dans les bâtiments (sauf avis médical contraire en accord avec la Direction) ;
- Par correction, un élève se décoiffe face à un adulte ;
- Le port du survêtement est réservé au cours d'EPS (le passage au vestiaire est donc impératif) ;
- Les jeans troués, partiellement troués ou limés ne sont pas autorisés ;
- Quelle que soit la tenue, aucun sous-vêtement ne doit être visible ;
- Le port du **bermuda** est toléré uniquement s'il est de **couleur unie** (pas de short ou de jupe trop court(e), pas de short de sport, pas de short bariolé, pas de haut trop court).

**1.5** Cas de tenue non adaptée :

- 1<sup>er</sup> manquement : remarque écrite + appel aux parents par la Vie scolaire.
- 2<sup>ème</sup> manquement : appel aux parents par la Vie scolaire + étude surveillée jusqu'à ce que la tenue ait pu être changée.

*Je respecte les règles parce que j'aime ma liberté et je n'aimerais pas perturber celle des autres.*

*Je comprends ce que signifie « vivre ensemble », en communauté.*

*Je suis quelqu'un de bien, je veux continuer à devenir une belle personne.*

**1.6** Il va de soi que le respect de l'autre interdit tout acte ou propos violent. Dans le même sens, il est interdit d'user d'une quelconque pression morale ou psychologique ou d'exprimer des idées outrancières ou provocatrices. Ce type de comportement pourra entraîner une sanction immédiate avec information aux familles.

**1.7** Le respect de l'autre et de tous les personnels, la politesse, le refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe ou réduisant l'autre à une apparence physique ou à un handicap sont des points sur lesquels l'établissement accordera une importance très particulière.

**1.8** Les vols ou tentatives de vol, les brimades, le bruitage, le racket, le harcèlement, y compris celui fait par le biais d'internet ou des réseaux sociaux, les violences physiques et les violences sexuelles, dans l'établissement et à ses abords immédiats, constituent des comportements qui, selon les cas, pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice.

**1.9** L'utilisation de tout objet jugé dangereux est interdite dans l'enceinte comme aux abords de l'établissement.

**1.10** Les téléphones portables et autres lecteurs ou objets électroniques de même catégorie devront être éteints et non-visibles en classe et lors des passages dans la cour du collège. En revanche, ils pourront être utilisés de façon raisonnable et respectueuse des autres dans les espaces de vie du lycée. Le non-respect de cette consigne peut donner lieu à une confiscation immédiate et temporaire et à un appel aux familles.

Cependant, l'utilisation pédagogique de ces outils pourra se faire avec l'accord d'un enseignant ou d'un personnel.

**1.11** Il ne convient pas d'apporter de la nourriture (sauf dans le cadre d'un PAI ou d'une demande particulière formulée à la Direction) de mâcher un chewing-gum dans l'enceinte de l'établissement. Dans la cour, tout déchet devra être jeté à la poubelle sous peine de sanction de travaux d'intérêt général.

**1.12** L'introduction et à plus forte raison la consommation de tabac, de cigarette électronique, de boissons énergétiques, d'alcool, ou de tout produit toxique ou illicite est interdite dans tous les lieux de l'établissement et ses abords ainsi que lors des sorties scolaires.

**1.13** Toute effusion sentimentale ou flirt sont interdits dans tous les lieux de l'établissement et ses abords ainsi que lors des sorties scolaires, par respect de soi et d'autrui.

## 2- AUTONOMIE, RESPONSABILITE, JEUNES MAJEURS

- 2.1** Les droits et modalités d'expression qui sont reconnus aux lycéens ont pour ambition le développement des initiatives lycéennes et l'acquisition d'une réelle autonomie en participant pleinement à la vie de l'établissement. Les élèves disposent également des droits d'expression individuelle et collective, de réunion, d'association et de publication.
- 2.2** Ces droits s'exercent dans le respect du pluralisme, des principes de neutralité et du respect d'autrui. Tout propos diffamatoire ou injurieux peut avoir des conséquences graves. L'exercice de ces droits ne doit pas porter atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité.
- 2.3** Les lycéens évoluent dans un cadre qui leur est réservé. L'établissement attend d'eux une réelle implication dans cet environnement et dans son déploiement. Les adultes garants du règlement intérieur favoriseront l'autogestion de ce lieu de vie tout en les accompagnant à la vie associative, aux projets sportifs et culturels.
- 2.4** Le lycéen majeur n'est pas moins un élève de la communauté éducative et ne pourra en aucun cas se soustraire à la responsabilité de ses parents en cas d'incident.

## 3- RESPECT DES BIENS COMMUNS ET DES BIENS D'AUTRUI

- 3.1** Le respect de l'environnement, des biens communs et des biens appartenant à autrui sont des obligations. La responsabilité de l'élève majeur ou des personnes exerçant l'autorité parentale peut se trouver engagée sur le fondement des dispositions des articles 1240 et 1242 du code Civil, en cas de dommage causé aux biens de l'établissement.
- 3.2** En cas de détérioration, les responsables légaux seront pécuniairement responsables des dégâts causés.
- 3.3** Chaque élève est entièrement responsable de son matériel (personnel ou prêté par l'établissement). L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration, il est donc fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur.
- 3.4** Les manuels scolaires, prêtés en début d'année, devront être couverts pour être rendus dans le meilleur état possible. Chaque élève est responsable des manuels mis à sa disposition. En cas de perte, l'élève devra racheter le manuel (25€). En fin d'année, tout manuel non rendu ou dégradé sera facturé.
- 3.5** L'établissement scolaire est un lieu où tout échange d'argent et de biens est interdit.

*Mon cadre de vie est agréable ;*

*Je prends soin de ce qui m'est prêté, du matériel, des espaces.*

## 4- MESURES EDUCATIVES ET MESURES DISCIPLINAIRES

### 4.1 Définitions :

Infractions	Définition	
<b>Mesures éducatives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les mesures éducatives peuvent être prononcées par tout adulte garant du règlement intérieur.</li><li>- Elles concernent essentiellement des manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement.</li><li>- Elles sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline et sont prononcées directement par l'enseignant ou le personnel de l'établissement.</li><li>- Les mesures éducatives s'inscrivent dans une démarche éducative partagée par l'ensemble de l'équipe éducative et les parents.</li></ul>	<p>Explication orale Appel aux parents Mot dans carnet (correspondance) + appel aux parents Observation « Ecole directe » + appel aux parents Observation « Ecole directe » + rencontre avec parents Retenue(s) ou Travaux d'Intérêt Général + Rencontre parents (avec Responsable de Vie scolaire ou responsable de niveau) Mesure de responsabilisation éducative <b><u>Conseil d'éducation*</u></b></p>

Infractions	Définition	
<p style="text-align: center;"><b>Mesures disciplinaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures disciplinaires sont prononcées selon les cas, <u>par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint</u>, ou par le conseil de discipline et inscrites au dossier administratif de l'élève.</li> <li>- Elles concernent des atteintes aux personnes ou aux biens ainsi que des manquements graves ou des manquements répétés aux obligations des élèves.</li> <li>- La gravité des manquements constatés ainsi que la multiplicité des faits d'indiscipline de la part d'un élève, seront rapportés au Chef d'établissement ou au Directeur Adjoint, qui statueront.</li> <li>- Le prononcé d'une sanction doit favoriser un processus de responsabilisation, en faisant prendre conscience à l'élève de l'existence de règles, de leur contenu et des conséquences de leur violation pour lui-même, la victime éventuelle et la communauté éducative tout entière.</li> <li>- Le chef d'établissement et/ou le Directeur Adjoint peuvent choisir de donner une punition ou une sanction en fonction de la gravité de la faute, qu'il lui revient à ce moment-là d'évaluer.</li> <li>- Un registre des sanctions constitue à la fois un repère et une mémoire du traitement des faits d'indiscipline dans l'établissement.</li> </ul>	<p>Mise en garde du conseil de classe (notifié sur bulletin)</p> <p>Avertissement du conseil de classe (notifié sur bulletin)</p> <p>Mesure de responsabilisation disciplinaire</p> <p>Exclusion temporaire de la classe <b><u>Conseil d'éducation*</u></b></p> <p>Exclusion temporaire de l'établissement <b><u>Conseil de discipline*</u></b></p> <p>Exclusion définitive</p>

#### 4.2 Composition des conseils :

- **Conseil d'éducation\*** :

- L'élève et ses parents sont convoqués.
- Membres permanents :  
Le Professeur principal, le Responsable de niveau, la Responsable de Vie scolaire, le Chef d'établissement et/ou le Directeur adjoint.
- Membres pouvant être convoqués sur décision du Chef d'établissement :  
Des enseignants de l'équipe pédagogique, des personnels d'éducation, toute personne dont la présence est jugée nécessaire par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint.
- La présence de toute personne extérieure et non convoquée par le Chef d'établissement n'est pas autorisée.

- **Conseil de discipline\*** :

- L'élève et ses parents sont convoqués.
- Membres permanents :  
Les parent(s) correspondant(s) de la classe, le surveillant référent du niveau, le Professeur principal, le Responsable de niveau, la Responsable de Vie scolaire, le Chef d'établissement et/ou le Directeur Adjoint, le Président de l'APEL, la Directrice de l'école primaire.
- Membres pouvant être convoqués sur décision du Chef d'établissement :  
Des enseignants, des personnels d'éducation, des personnels d'administration, les élèves délégués, toute personne dont la présence est jugée nécessaire par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint par délégation.
- La présence de toute personne extérieure et non convoquée par le Chef d'établissement n'est pas autorisée.

4.3 Les avertissements écrits au bas des bulletins trimestriels peuvent faire l'objet de mesures éducatives.

4.4 Les heures de retenues pour « *travail non fait* » peuvent s'effectuer les soirs en semaine.

4.5 Les heures de retenues pour « *comportement* » s'effectuent les mercredis après-midi.

4.6 Les manquements répétés au règlement pourront, selon les cas, remettre en question la réinscription de l'élève dans l'établissement pour l'année scolaire suivante.

# **LISTE DES FOURNITURES – LYCEE**

## **ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

La vie lycéenne laisse les jeunes plus autonomes dans leur organisation, de ce fait, ils choisiront pour la plupart des matières les fournitures qui leur correspondent le mieux.

Cependant, certains professeurs ont des exigences particulières pour les trois niveaux de classe, à savoir :

<u>Français</u> :	1 classeur avec intercalaires ou cahier au choix Feuilles bristol (pour les élèves de 2 <sup>nde</sup> et de 1 <sup>ère</sup> ) 1 petit cahier (pour les élèves de 1 <sup>ère</sup> )
<u>Mathématiques</u> :	1 calculatrice NUMWORK est exigée pour les élèves de 2nde et de 1 <sup>ère</sup> 1 classeur souple grand format 6 intercalaires Des pochettes plastiques 3 cahiers petits format 48 pages Matériel de géométrie : équerre, réquerre, compas de précision, rapporteur 360° trigonométriques
<u>Histoire – géographie</u> :	Support libre : 1 trieur ou 1 classeur ou 2 cahiers grand format Crayons de couleur + quelques feutres à pointe fine 1 trace-forme (normographe) simple
<u>Anglais</u> :	1 cahier est fortement recommandé Mini dictionnaire bilingue Français-Anglais en classe type Harraps Mini ou Robert ou Collins Mini
<u>Espagnol / Italien</u> :	1 cahier grand format (24x32) 1 petit dictionnaire bilingue Français-Espagnol ou Français-Italien pour la maison (type Larousse ou Hachette)
<u>Allemand</u> :	1 cahier grand format (24x32) 1 pochette 1 porte-vues
<u>Philosophie</u> :	1 cahier grand format ou 1 classeur ou 1 porte-vue ou 1 trieur
<u>Sciences Physiques</u> :	2 cahiers grand format (24x32) 96 pages 1 blouse
<u>S.V.T. (en 2<sup>nde</sup>)</u> :	1 classeur souple grand format Des pochettes plastifiées 4 intercalaires 1 blouse (la même que celle de Physique)
<u>E.P.S</u> :	Sac Tenue de sport complète (short et/ou jogging- tee-shirt) Paire de baskets de sport propre : réservée pour le gymnase ou celle de dehors mais qui a été nettoyée (pas de chaussures en toile) Bouteille d'eau ou gourde Elastique à cheveux (pour les filles) Crayon à papier qui doit toujours être dans le sac
<u>Sciences Numérique Et Technologie</u> :	2 cahiers grand format (24x32) de 48 pages (pour les élèves de 2ndes)
<u>APLY 2<sup>nde</sup> (Accomp. Perso)</u> :	1 grand classeur souple et fin avec des intercalaires 20 pochettes plastiques
<u>LLCE Anglais (spé 1<sup>ère</sup>)</u> :	Petit dictionnaire UNILINGUE (définitions des mots tout en anglais)
<u>POUR TOUS</u> :	<b>Casques ou écouteurs audio filaires + micro</b> <b>Clé USB</b>

# Calculatrice Numworks

Recommandée par les enseignants de mathématiques du lycée



<https://www.numworks.com/fr/>

Calculatrice totalement repensée, plus simple, plus rapide et plus confortable.

Conforme aux programmes de l'Éducation Nationale

Correspond aux programmes des 3 années du lycée pour toutes les sections générales, technologiques et professionnelles. Cette calculatrice est autorisée aux examens de l'enseignement scolaire.

Elle dispose d'ailleurs du mode examen obligatoire pour se présenter au baccalauréat.

## Lectures pour une rentrée en 2de

- Le Porteur d'Histoire**, Alexis Michalik (Livre de poche) FR  
Par une nuit pluvieuse, au fin fond des Ardennes, Martin Martin doit enterrer son père. Il est alors loin d'imaginer que la découverte d'un carnet manuscrit va l'entraîner dans une quête vertigineuse à travers l'Histoire et les continents. ...
- Le Soleil des Scorta**, Laurent Gaudé (J'ai lu) FR  
Sous un soleil de plomb, un homme revient dans son village natal, bien décidé à assouvir une vengeance qui l'anime depuis de nombreuses années. De là va naître une malédiction qui condamnera la famille Scorta à une vie de misère.
- La Tresse**, Laëtitia Colombani (livre de poche) FR  
Trois destins entremêlés : 3 femmes, 3 continents... et 3 combats.
- L'Assassin des échecs et autres fictions mathématiques**, Benoît Rittaud (Le Pommier, Poche) MATHS  
« Où l'on découvre, en compagnie d'un limier novice aux échecs, d'un célèbre savant grec, d'un traité aimant guincher ou d'un jeune de banlieue fan de jeux vidéo que la réalité quotidienne est bien plus mathématique qu'on ne le croit... »
- L'Enfant de Bruges**, Gilbert Sinoué (Gallimard, Folio) HG  
En 1441, Jan est le fils adoptif de Jan Van Eyck. Auprès de lui, il apprend les secrets de la peinture, mais bientôt des assassinats semblent toucher les anciens apprentis du peintre.
- Le Garçon en pyjama rayé**, John Boyne (Gallimard, Folio) HG  
En 1942, Bruno, 9 ans, quitte Berlin car son père, un officier nazi, vient d'avoir une promotion. Il observe de sa fenêtre des silhouettes d'hommes, de femmes et d'enfants, tous vêtus de pyjamas rayés gardés par des soldats. Personne ne veut lui expliquer quel est cet endroit. Aussi va-t-il s'introduire dans le camp pour tenter de comprendre ce qui s'y passe.
- Le Livre des Merveilles**, Marco Polo (Livre de poche) HG  
Le récit de la découverte des Indes et de toute la région sud de l'Asie par Marco Polo, qui passa 24 années en Asie, dont 17 au service de Koubilaï Khan, grand Khan de Tartarie.
- Nouvelles vertes** (Thierry Magnier) SVT  
Neuf nouvelles pour prendre conscience de la fragilité de la Terre : surexploitation des forêts tropicales, réchauffement de la planète, disparition d'espèces animales et végétales, usage massif de sacs plastiques...
- La Nuit des temps**, René Barjavel (Pocket) SVT  
Lors d'une expédition au Pôle Sud, des scientifiques détectent des signaux avec un appareil de sondage sous glaciaire. Ils découvrent alors une cité souterraine, issue d'une civilisation datant vraisemblablement de 900 000 ans...
- Sweet Sixteen**, Annelise Heurtier (Casterman) ANGL  
En 1957, aux États-Unis, neuf étudiants noirs font leur rentrée dans un lycée réservé aux blancs. Cette décision de la Cour Suprême échauffe vivement les esprits. Molly Costello est l'une de ces neuf étudiants et croit en la possibilité de voir les mentalités évoluer...
- La Traversée du Time Tunnel**, Stéphanie Benson (Syros jeunesse, Tip tongue) Lire (et écouter) du français vers anglais
- Hidden Agenda**, Christophe Lambert et Sam Vansteen (Syros jeunesse, Tip tongue) ANGL  
**Blitz Britain**, Philippa Boston (Didier) Lire (et écouter) en anglais ANGL
- Login : Dracula**, Peter Flynn (Didier, C razy classics) Lire (et écouter) en anglais
- Eva et los Fantasmas de Madrid**, Marcos Eymar (Tip Tongue - Niveau A2 intermédiaire -ISBN : 9782748525120, passage progressif à l'espagnol)  
Eva, qui apprend l'allemand, se met soudain à parler espagnol, une langue dont elle ignore tout. Il s'agit d'abord d'une phrase qui lui échappe ça et là, d'une façon incompréhensible, puis l'espagnol envahit peu à peu ses rêves. Sa voisine excentrique d'origine espagnole l'emmène avec elle à Madrid pour déchiffrer ses rêves. Frissons garantis !
- Je suis un verdadero Argentino !** Laurence Schaack (Tip Tongue - Niv A1+/A2 intermédiaire - ISBN : 9782748520828, passage progressif à l'espagnol)  
Saul et son père, deux passionnés de football, vont passer une semaine en Argentine, tous les deux ! Mais dans l'avion, le père de Saul ne cesse de relire une mystérieuse lettre écrite en espagnol, et semble bouleversé. Saul va bientôt comprendre que l'Argentine n'est pas pour son père une destination comme les autres...

## Lectures pour une rentrée en 1<sup>e</sup>

**L'Étranger**, Albert Camus (Gallimard, Folio)

En Algérie française, invité par un ami à passer le dimanche au bord de la mer, Meursault tue un homme...

**La Machine infernale**, Jean Cocteau (Livre de poche)

S'inspirant du théâtre de Sophocle, Cocteau redonne vie aux grandes figures grecques...

**Corniche Kennedy**, Maylis de Kerangal (Gallimard, Folio)

Des jeunes des quartiers nord de Marseille squattent les plates-formes naturelles de la banlieue aisée de Corniche Kennedy. En mal de sensations fortes, ils passent leur temps à exécuter des sauts périlleux. Le commissaire Opéra est chargé de les contrôler.

**Chanson douce**, Leila Slimani (Gallimard, Folio)

Lorsque Myriam reprend son activité professionnelle, elle et son mari engagent Louise pour s'occuper de leurs deux enfants. Cette dernière prend bientôt une place excessive dans le foyer. Cette situation conduit la famille à un drame.

**Le monde de Sophie**, Jostein Gaarder (Seuil, Points)

Sophie, 14 ans, reçoit un jour de mystérieuses lettres qui vont changer sa façon de voir le monde...

**Orgueil et préjugés**, Jane Austen (Flammarion, GF)

Dans l'Angleterre de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la spirituelle et belle Elizabeth Bennet, par son caractère indépendant, son intransigeance et sa personnalité téméraire, a bien du mal à trouver enfin la voie de l'amour tel qu'elle le désire...

**Les Pensées**, Blaise Pascal (Livre de poche)

Pascal montre que l'Homme ne peut trouver la paix intérieure et le véritable bonheur qu'en Dieu.

**Petits meurtres entre mathématiciens**, Tefcros Michaelides (Le Pommier, Plumes de sciences)

Devant le corps inerte de son ami, les souvenirs de Michael le ramènent à l'été 1900, à la Sorbonne, au Deuxième Congrès International de Mathématiques. C'est là que les deux hommes se rencontrèrent et qu'Hilbert fit la présentation de ses fameux 23 problèmes, véritable tournant dans la recherche mathématique du XX<sup>e</sup> siècle...

**Frankenstein**, Mary Shelley (Larousse, Petit classique)

Victor Frankenstein, scientifique genevois, est recueilli sur la banquise par un équipage faisant route vers le Pôle Nord. Très tourmenté, il livre son histoire au capitaine du bateau : quelque temps auparavant, il est parvenu à donner la vie à une créature surhumaine. Mais celle-ci sème bientôt la terreur autour d'elle...

**Peste et Choléra**, Patrick Deville (Point poche)

Yersin faisait partie de la bande des pasteuriens, et nous découvrons ses intérêts et passions multiples par le biais de récits sur sa vie, ses voyages, ses correspondances...

**Cherub (1): The recruit**, Robert Muchamore (Hodder & Stoughton Libri)

James, placé dans un orphelinat sordide à la mort de sa mère, ne tarde pas à tomber dans la délinquance. Il est alors recruté par CHERUB et va suivre un éprouvant programme d'entraînement avant de se voir confier sa première mission d'agent secret. Sera-t-il capable de résister ?

**Indagaciones por Madrid**, Lorenzo Guerrero (CIDEB - Niveau A2, aventure, ISBN : 978-88-530-0928-9, 96 pages en espagnol)

Guillermo y Lucía viven en Madrid, tienen quince años y son los mejores amigos del mundo. Un día, mientras Guillermo espera a su amiga para ir al cine, un hombre herido le entrega una carta. ¿Qué contiene esa carta misteriosa? ¿Quién es el misterioso Tino? Guillermo y Lucía deciden jugar a detectives para llevar a cabo la investigación...

**Misterio en el Mallorca Gran Hotel**, Dolores Villa Vázquez (CIDEB - Niveau A2, policier ISBN : 978-88-530-1426-9, 80 pages en espagnol)

Gracias al querido tío Jorge, un famoso chef, Carolina tiene la oportunidad de trabajar en el Mallorca Gran Hotel durante todo el verano. Todo parece perfecto, hasta que una serie de desagradables accidentes perturba la tranquilidad del hotel y pone en grave peligro la vida de Carolina.

## Lectures pour une rentrée en terminale

### **Le Dernier jour d'un condamné**, Victor Hugo

Un témoignage brut, à la fois sur l'angoisse du condamné à mort et ses dernières pensées...

### **L'étrange cas du Dr Jekyll et de Mr Hyde**, Robert Louis Stevenson

Un scientifique, le Dr Henry Jekyll, développe une drogue afin de dissocier le bien du mal dans la nature humaine...

### **Le Meilleur des mondes**, Aldous Huxley

Dans cette société "civilisée" où les enfants sont fabriqués et divisés, dès leur naissance, chacun est destiné à accomplir la tâche qui lui est due et vit heureux dans le bonheur et la tranquillité...

### **Pars vite et reviens tard**, Fred Vargas

Joss le Guern, crieur public sur une petite place parisienne, s'inquiète quand il reçoit des messages abscons, écrits en vieux français et en latin...

### **Cannibale**, Didier Daeninckx

Paris, 1931, en pleine effervescence de l'Exposition Coloniale, les représentants de chaque colonie sont venus du monde entier. Mais loin de vouloir mettre en valeur leur culture, on leur demande de se comporter en sauvages...

### **Le monde de Sophie**, Jostein Gaarder

Sophie, 14 ans, reçoit un jour de mystérieuses lettres qui vont changer sa façon de voir le monde...

### **Apologie de Socrate**, Platon

Des discours qui font revivre le procès de Socrate et condensent en quelques pages son ultime leçon de philosophie.

### **Le Criton**, Platon

Dialogue philosophique entre Socrate et Platon au sujet de la justice.

### **Lettre à Ménécée**, Epicure

Dans sa lettre, Épicure définit sa notion du bonheur.

### **Le Manuel**, Epictète

Comment atteindre la sérénité et par-delà, le bonheur ?

### **Ravage**, René Barjavel

*Un jour, dans une mégapole entièrement tributaire de l'énergie, c'est la catastrophe : l'électricité disparaît. Toute la société se retrouve alors paralysée et la communication avec le reste du monde est coupée...*

### **Flatland**, Edwin A. Abbott (J'ai lu, Librio)

Dans un monde à 2 dimensions, dont les habitants sont des formes géométriques planes, le personnage principal est un carré. Lors d'un rêve, il se retrouve propulsé à Lineland, monde à une dimension unique, peuplé de points et de lignes. Il veut alors leur faire comprendre qu'il existe une autre dimension...

### **Mon tour de France des curiosités naturelles et scientifiques**, Jamy Gourmaud (Stock)

Jamy veut nous faire découvrir ou redécouvrir les trésors de notre patrimoine scientifique et historique...

### **Cantar de Mio Cid**, Anonyme (CIDEB - Niveau A2+, épopee, ISBN : 978-88-530-1522-8, 80 pages en espagnol)

Texto más antiguo de la literatura española en el que se narra parte de la vida de Rodrigo Díaz de Vivar "el Cid", un caballero exiliado de Castilla por el rey Alfonso VI quien, con un grupo de partidarios, vuelve a recuperar su honor conquistando para su rey tierras en poder de los musulmanes...

### **Don Quijote de la Mancha**, Miguel de Cervantes (CIDEB - Niveau A2+, ISBN : 978-88-530-1729-1, 96 pages en espagnol)

Don Alonso Quijano pierde la razón leyendo libros de caballerías y se le ocurre ir por el mundo en busca de aventuras. Decide llamarle don Quijote de La Mancha y, con su escudero Sancho, comienza el viaje con la misión de luchar por el bien...



**ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT JOSEPH**  
**École Sainte Marie - Collège Saint Joseph - Lycée Saint Joseph**  
Organisme de Gestion d'un Établissement Catholique  
OGEC – Union des Familles  
St Didier sur Chalaronne

**REGLEMENT FINANCIER 2025 - 2026**

---

**1- CONTRIBUTION FAMILIALE**

---

**2- PRESTATIONS SCOLAIRES**

- 2.1 Prestations obligatoires**
- 2.2 Projets, sorties, activités et interventions en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>**
- 2.3 Voyages scolaires**
- 2.4 Manuels scolaires**

---

**3- PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES**

- 3.1 Restauration**
  - 3.1.1 École et collège**
  - 3.1.2 Lycée**
- 3.2 Garderie et étude du soir**
- 3.3 Frais de dossier**
- 3.4 Arrhes**

---

**4- COTISATIONS OPTIONNELLES**

- 4.1 APEL**
- 4.2 Options**
- 4.3 Association Sportive**
- 4.4 Patronage**
- 4.5 Aumônerie**

---

**5- MODALITES DE PAIEMENT**

- 5.1 Modalités financières**
- 5.2 Mode de règlement**
- 5.3 Parents séparés**
- 5.4 Réductions**
- 5.5 Départ de l'établissement en cours d'année**
- 5.6 Impayés**

---

**6- GRILLE DES TARIFS ANNUELS**

## **PRINCIPES :**

**L'Ensemble Scolaire Saint Joseph est un Établissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'État.**

Par ce statut, l'Éducation Nationale prend en charge le traitement des enseignants et les établissements perçoivent des forfaits de l'État, de la Mairie de Saint Didier (pour les enfants habitant la commune, pour l'école), du Département (pour le collège) et de la Région (pour le lycée).

Restent cependant à la charge des familles une grande partie du fonctionnement de l'établissement, des travaux et des investissements.

Chaque famille accepte, en s'inscrivant, de participer au financement de ces charges et des structures et services de l'Enseignement Catholique. Les tarifs des trois établissements de l'Ensemble Scolaire Saint Joseph **sont forfaitaires et annuels**. Ils correspondent à une durée équivalente à une année scolaire et non au prorata des jours de présence dans l'établissement.

Ils sont composés de plusieurs éléments : contribution familiale, prestations scolaires, prestations et services annexes, cotisations volontaires.

### **1- CONTRIBUTION FAMILIALE**

La contribution des familles est destinée à financer les travaux et les investissements immobiliers, les dépenses de fonctionnement non prises en compte par les subventions et les forfaits ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

*Pour les élèves de **Toute Petite Section**, un tarif particulier sera accordé, en fonction du nombre de matinées de présence par semaine.*

### **2- PRESTATIONS SCOLAIRES**

#### **2.1- Prestations obligatoires**

Celles-ci comprennent :

- L'assurance scolaire individuelle accident (*contrat souscrit auprès de FIDES ASSURANCES pour l'ensemble des élèves*),
- Les cotisations aux sites éducatifs utilisés par l'établissement,
- Le matériel fourni par l'établissement :
  - Matériel et activités éducatives en maternelle et primaire
  - Cahiers d'activités
  - Livres étudiés en français
  - Carnet de correspondance
  - Agenda en 6ème
- Une participation aux interventions EARS (Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle),
- Le sweat collège pour les 6èmes,
- Le sweat lycée pour les secondes.

## **2.2- Projets, sorties, activités et interventions en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>**

Les frais engendrés par les projets choisis en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sont facturés aux familles. Les charges peuvent varier en fonction notamment du coût des transports.

## **2.3- Voyages scolaires**

Les élèves peuvent faire un voyage pédagogique, culturel, linguistique ou de service.

**Attention, le coût des voyages peut varier en fonction de l'évolution des prix des transports et d'hébergement.**

Des aides peuvent être accordées par le Département (collège) ou la Région (lycée).

## **2.4- Manuels scolaires**

Un jeu de manuel scolaire est prêté automatiquement et gratuitement par l'établissement. Attention, au lycée, les manuels financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont prêtés gratuitement à vos enfants **uniquement si la carte PASS'REGION a été commandée par vos soins** et validée par l'établissement.

# **3- PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES**

## **3.1- Restauration**

### **3.1.1- École et collège :**

- La demi-pension fonctionne par forfait :

**Les repas non pris ne feront donc pas baisser le montant du forfait.** Celui-ci inclut les coûts des denrées, du personnel de cuisine et de surveillance, des fluides (eau, électricité, gaz), de l'entretien des locaux, ainsi que du renouvellement du matériel de cuisine. L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention extérieure dans ce domaine.

Tous les collégiens auront une carte de self à code barre en début d'année scolaire. Cette carte devra obligatoirement être présentée au surveillant à l'entrée du self pour avoir accès à celui-là.

- Changement de demi-pension :

Le changement de demi-pension n'est possible **qu'à partir du 1<sup>er</sup> du mois suivant** et sera accordé uniquement si vous en avez fait la demande par écrit (mail ou courrier postal) auprès du service secrétariat et comptabilité famille.

- Repas occasionnel :

Un carnet de 10 tickets peut être acheté auprès du secrétariat pour les élèves de l'école et auprès de la comptable pour les élèves du collège.

*Tickets de cantine non utilisés en fin d'année scolaire : pour obtenir un remboursement, merci de les déposer au service comptable du collège au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.*

- Séjour/voyages scolaires :

Le montant des repas sera exceptionnellement déduit de la facture de régularisation de juillet pour les élèves demi-pensionnaires.

- Elèves bénéficiant d'un PAI (avec justificatif médical) :

En cas de régime alimentaire justifié par un médecin, les élèves ayant un PAI peuvent apporter leur propre repas. **2 €** par jour de présence à la cantine ou au self leur seront facturés (coût de la surveillance et d'entretien des locaux).

### **3.1.2- Lycée :**

- Cafétéria :

Pour accéder à la cafétéria, une carte magnétique est distribuée à chaque lycéen en début d'année scolaire. La carte est débitée du montant du repas ou autre dépense à chaque passage. Vous pouvez suivre la consommation de votre enfant sur votre compte École Directe en cliquant sur situation financière « € », « vos portes monnaies » et « détail ».

À noter que le coût d'un repas inclut les coûts des structures : personnel d'encadrement, personnel de restauration, amortissement des matériels et des locaux.

*Vous trouverez plus d'informations sur les formules disponibles sur le site internet de l'ensemble scolaire, sous l'onglet « restauration », « cafétéria ».*

- Règlements cafétéria lycée :

Le jour de la rentrée, votre enfant devra déposer **au secrétariat du lycée** un chèque d'un montant minimum de **50€** (libellé à l'ordre de « l'UNION DES FAMILLES »), pour alimenter sa carte de self une première fois.

Les parents des élèves qui étaient scolarisés dans notre établissement l'année précédente, pourront se connecter directement sur leur compte École Directe afin de créditer leur carte par CB.

**Attention : Le compte cafeteria devra toujours présenter la provision nécessaire et suffisante aux futures consommations.**

NB : Le compte repas et le compte contribution familiale sont deux comptes séparés ; il n'y a pas de passage d'argent de l'un à l'autre.

- Elèves apportant leur propre repas et déjeunant dans l'enceinte du lycée :

Au lycée, les élèves souhaitant apporter leur propre repas par décision individuelle, ne pourront le faire qu'après autorisation de la direction. Pour cela une demande écrite devra être rédigée et signée par les parents. Une contribution de **1.50 €** par jour de présence sera facturée pour l'utilisation des différents espaces de repas et la surveillance des élèves. Statut possible pour les lycéens uniquement et accepté de façon exceptionnelle.

### **3.2- Garderie et étude du soir**

**L'école Sainte Marie** propose les services d'une garderie au tarif de : **2 €** de l'heure et **1 €** la demi-heure.

Attention : Toute demi-heure entamée sera décomptée.

**Matin :** de 7h30 à 8h45 (**gratuite de 8h30 à 8h45**),

**Soir :** de 16h45 à 18h30 (**gratuite de 16h45 à 17h**).

**Le collège Saint Joseph** propose les services d'une étude encadrée les lundis, mardis et jeudis, de 17h00 à 18h. L'inscription se fait par écrit auprès de la vie scolaire, elle peut être régulière ou occasionnelle.

Cette étude est facturée **2 €** de l'heure. Une circulaire sur l'organisation vous sera distribuée en début d'année scolaire.

### **3.3- Frais de dossier**

Les frais de dossier concernent les familles entrantes **dans l'un de nos établissements** à compter du 01 octobre 2025, et sont établis par enfant entrant. Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement.

Son montant est de **50€ par enfant inscrit**.

### **3.4- Arrhes**

Des arrhes d'un montant de **100 €** sont demandées aux familles au moment de leur inscription au lycée Saint Joseph. Celles-ci seront déduites de la facture de l'année de seconde. En cas de désistement sans cause réelle et sérieuse reconnue par le chef d'établissement, les arrhes restent acquises à l'établissement.

## **4- COTISATIONS OPTIONNELLES**

### **4.1- APEL**

Par le versement de la cotisation, la famille peut adhérer à l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) de Sainte Marie et/ou de Saint Joseph. Elle manifeste ainsi son soutien à l'association qui représente les parents et contribue au dynamisme de l'école, du collège ou du lycée. Une part de cette cotisation est reversée à l'UDAPEL (Union Départementale des APEL).

**La famille cotise automatiquement à l'APEL (montant porté sur la facture) sauf demande contraire exprimée par écrit auprès du secrétariat.**

### **4.2- Options**

**Collège : Cambridge (3<sup>ème</sup>)**

**Lycée : - English + (« Speakers' corner ») (2de) ;**

- B.I.A

### **4.3- Association Sportive**

Pour adhérer à l'AS Saint Joseph, les élèves devront s'inscrire en début d'année scolaire (septembre) auprès de leur professeur d'EPS. *Une inscription en cours d'année est encore possible pour certaines activités.*

**AS gratuites :**

AS YOGA, AS MECANIQUE VTT, AS TOURNOIS ULTIMATE ET FOOT (entre 12h et 14h),

**AS payantes :**

- AS RAID le mercredi après-midi toutes les 3 semaines environ (cross, VTT, course d'orientation, canoë, raid, ski de fond) : tarif adhésion **20€ + 40€** supplément pour les transports (places limitées à 40 élèves),
- AS FITNESS entre 12h et 14h : **20€** (sortie de fin d'année à Vitaform évasion).

**Mode de règlements acceptés** : par chèque (à l'ordre de l'**Association Sportive St Joseph**) ou par « **chèquiers jeunes 01** » (sport) que les collégiens domiciliés dans l'Ain reçoivent au cours du premier trimestre scolaire.

#### **4.3- Patronage**

Le patronage s'adresse aux primaires et rassemble les enfants de l'école Sainte Marie et du groupement paroissial de Saint-Didier. Il est encadré par trois séminaristes d'Ars, des mamans bénévoles et Mme Nathalie Levrault adjointe en pastorale, sous la direction de l'établissement.

Les rencontres se déroulent tous les mercredis matin de 9h à 12h sur le collège de Saint Joseph.

Le patronage est proposé à tous, baptisés ou non. La matinée s'articule sur des temps d'accueil, d'enseignement, de grand jeu, de bricolage, de partage (goûters), de prière..... Les enfants peuvent se préparer à recevoir un sacrement (baptême ou 1ère communion).

La contribution financière s'élève à **35€**, finançant le support pastoral ainsi que le matériel destiné aux différents bricolages de l'année.

#### **4.4- Aumônerie**

Vouloir participer à l'aumônerie du collège, c'est désirer grandir en humanité et en spiritualité et partir à la découverte de l'Évangile de Jésus-Christ. Les jeunes participent activement aux grands temps forts de l'année liturgique et peuvent demander à recevoir un sacrement (baptême, 1ère communion, confirmation).

Une sortie à lieu également en fin d'année scolaire pour célébrer l'année écoulée !

Les rencontres s'articulent sur une alternance de 15 jours pour deux niveaux : 6ème/5ème et 4ème/3ème, le mercredi de 12h à 14h.

*Le groupe se retrouve au self du collège pour le repas de midi sur la base d'un pique-nique apporté (il est possible aussi de déjeuner avec un ticket).*

La contribution de l'année s'élève à **30€** (financement des supports catéchétiques et sorties).

*L'aumônerie propose également aux lycéens une rencontre par mois les vendredis de 17h15 à 19h.*

Pour les 2 propositions pastorales, aumônerie et patronage, le père Tanguy de la Gironière, curé de la paroisse en est le référent. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter par mail Mme Nathalie Levrault, adjointe en pastorale sur l'établissement Saint Joseph adresse @ : [pastorale.stjoseph01@gmail.com](mailto:pastorale.stjoseph01@gmail.com)

Le coût de la contribution aux propositions pastorales ne doit pas être un frein pour inscrire votre ou vos enfant(s). Des solutions peuvent vous être proposées. Nous vous invitons à contacter le secrétariat pour toutes questions à ce sujet.

### **5- MODALITES DE PAIEMENT**

**L'Ensemble Scolaire souhaite permettre à toutes les familles qui adhèrent à son projet éducatif d'inscrire leurs enfants. Une adaptation financière pour les familles qui le demandent est possible, après constitution d'un dossier. De plus, d'autres aides existent, notamment les bourses nationales et le fond social (pour les élèves du collège et du lycée). Merci de contacter le secrétariat pour toute information concernant ces dispositifs.**

#### **5.1- Modalités financières**

**La facture est éditée au 30 septembre. Le montant de la facture est lissé sur 10 mois, de septembre à juin, avec un prélèvement programmé au 05 de chaque mois (le premier prélèvement est « anticipé » avec un montant provisoire, les mensualités pourront être modifiées suite à la validation de la facture).**

Une facture de régularisation peut être éditée en fin d'année si besoin, en fonction d'un éventuel solde restant (étude du soir, demi-pension, livres non rendus, ...), et pourra engendrer un prélèvement supplémentaire au 10/07.

Certains frais ne sont pas intégrés dans la facture annuelle et seront à régler au fur et à mesure, soit par CB sur votre compte parent école directe soit par chèque à l'ordre de « l'Union des familles » (ou par espèces).

Il s'agit :

- Des repas occasionnels (au ticket),
- Des PAI,
- Des repas pris le mercredi (ou lors de stage de remise à niveau),
- De la garderie à l'école Ste Marie et de l'étude du soir au collège,
- Des voyages ou échanges scolaires (collège et lycée, hors projets 6è, 5è),
- De la cafétéria pour les lycéens (et repas personnel apportés)

#### **5.2- Mode de règlement**

**Le prélèvement bancaire mensuel est le mode de règlement privilégié par l'établissement.**

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

En l'absence de prélèvement automatique, le règlement peut être effectué en une ou plusieurs fois (**avec un minimum de 50% du montant de la facture, soldé au 31 janvier**), soit par carte bancaire (sur le portail école directe), soit par chèque(s) à l'ordre de « l'Union des familles », ou en espèces.

#### **5.3- Parents séparés**

**Vous devez vous engager conjointement sur les termes financiers. Pour cela vous devez contacter le secrétariat et demander le document « Engagement financier » (ou le télécharger directement sur notre site internet) le compléter puis le retourner, signé de chacun.**

#### **5.4- Réductions**

Les familles qui scolarisent plusieurs enfants au sein de l'ensemble scolaire, école Sainte Marie et/ou collège et lycée Saint Joseph, bénéficient d'une réduction de :

- 10 % sur la contribution familiale sur le 2<sup>ème</sup> enfant, 15 % sur le 3<sup>ème</sup> et 25 % sur le 4<sup>ème</sup> et plus.
- 10 % sur la demi-pension (cantine école et collège) à partir de 3 enfants scolarisés au sein de nos établissements.

#### **5.5- Départ de l'établissement en cours d'année**

En cas de départ en cours d'année scolaire, la **contribution familiale est due jusqu'à la fin du mois en cours. Les prestations scolaires et les coûts de projets et de voyage scolaire** qui sont des prestations engagées à l'avance par l'établissement sont des forfaits annuels et **sont dus dans leur totalité quelle que soit la date ou la raison du départ.**

#### **5.6- Impayés**

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront facturés.

En cas de non-paiement de la facture, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit, après avoir averti la famille par lettre recommandée avec accusé de réception, de ne pas continuer à admettre l'élève en demi-pension, de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante, et d'intenter toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

## 6- GRILLE DES TARIFS ANNUELS 2025-2026

	Ecole Ste Marie		Collège St Joseph				Lycée St Joseph			
	MATERNELLE	PRIMAIRE	6ème	5ème	4ème	3ème	2de	1ère	Terminale	
<b>CONTRIBUTION FAMILIALE</b>	621 €	642 €	722 €	722 €	722 €	722 €	1039 €	1039 €	1039 €	
TPS 4 matinées	497 €									
TPS 3 matinées	435 €									
TPS 2 matinées	373 €									
<b>PRESTATIONS OBLIGATOIRES</b>	97 €	136 €	124 €	99 €	99 €	99 €	153 €	133 €	133 €	
<b>PROJETS</b>			300 €	200 €						
<b>Total</b>		<b>718 €</b>	<b>778€</b>	<b>1 146 €</b>	<b>1021 €</b>	<b>821 €</b>	<b>821 €</b>	<b>1 192 €</b>	<b>1 172 €</b>	<b>1172 €</b>

<b>DEMI-PENSION</b>									
4 jours	820 €	890 €	950 €	950 €	950 €	950 €			
3 jours	615 €	667.5 €	712.5 €	712.5 €	712.5 €	712.5 €			
2 jours	410 €	445 €	475 €	475 €	475 €	475 €			
1 jour	205 €	222.5 €	237.5 €	237.5 €	237.5 €	237.5 €			

<b>APEL</b>	28 €		28 €		28 €				
<b>OPTIONS FACULTATIVES*</b>									
Cambridge						140 €			
Speakers' corner							320 €		
BIA							200 €		
<b>VOYAGE / SEJOUR*</b>									
Groupe projet 5 <sup>e</sup> English+			500 €						
Séjour Linguistique 4 <sup>e</sup>				600 €					
Séjour à Lourdes							430 €		

<b>PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES :</b>									
<b>Garderie</b>									
Par 1/2 heure	1 €	1 €							
<b>Étude du soir</b>									
1 heure			2 €	2 €	2 €	2 €			
<b>Repas occasionnels</b>									
Carnet de 10 tickets	59 €	64 €	71 €	71 €	71 €	71 €			
Coût d'un repas PAI	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
<b>Article détérioré ou perdu</b>									
Carte passage self			5 €	5 €	5 €	5 €			
Carte cafétéria			5 €	5 €	5 €	5 €	10 €	10 €	10 €
Carnet de liaison			8 €	8 €	8 €	8 €	5 €	5 €	5 €
Workbook							8 €	8 €	8 €
Manuel scolaire	25 €		25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €

\*tarifs susceptibles d'être ajustés.

# TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS EN LIGNE

POUR TOUS

## AUX PARENTS D'ELEVES DOMICILIES DANS L'AIN :

Votre enfant sera scolarisé dans notre établissement à la rentrée de septembre et utilisera le réseau de l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de l'Ain assurée par la Région Auvergne - Rhône - Alpes pour son trajet scolaire.

Les inscriptions au transport scolaire seront ouvertes **du 12 Mai au 19 Juillet 2025** sur le site internet : <https://transportscolaire.auvergnerhonealpes.fr/>.

Vous serez alors invités à créer votre compte transport « famille » avec un identifiant et un mot de passe personnalisé. Ainsi vous pourrez suivre l'avancement du(des) dossier(s) de votre(vos) enfant(s).

**ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SONT OBLIGATOIRES POUR TOUS  
(PAS DE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE)**

Quelques changements importants cette année :

- Pour les élèves « ayants droits » scolarisés en écoles maternelles et primaires, la gratuité est maintenue ;
- Pour les élèves « ayants droits » scolarisés en collèges et lycée, le tarif sera de 120 euros ;
- Pour les élèves « non ayants droits », c'est-à-dire hors secteur, scolarisés en école, collèges et lycées, le tarif sera de 225 euros.

La nouvelle offre Scolaire+ Mobilité Région donne un accès sans frais supplémentaire et illimité, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 4 juillet 2026, au réseau La Région vous transporte en plus de votre abonnement scolaire. Cette offre concerne tous les cars Région (cf détail sur le site internet larégionvoustransporte.fr), cars Région express et TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains et cars) circulant sur le territoire.

Attention, **à compter du 20 juillet, une majoration de 30 €** par élève inscrit sera demandée (sauf affectation tardive ou déménagement au cours de l'été, sous réserve de justificatif).

Votre enfant recevra à son domicile une carte papier lui permettant d'accéder au transport scolaire.

Informations complémentaires : <https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-lain>

**Pour toutes vos questions, contactez "Allo la Région vous transporte" au 04 8000 7000.**

Les familles n'ayant pas d'accès à internet pourront demander un formulaire papier au secrétariat du collège.

## AUX PARENTS D'ELEVES DOMICILIES DANS LE RHONE OU EN SAONE ET LOIRE (et qui désirent utiliser les cars du Rhône) :

Votre enfant sera scolarisé dans notre établissement à la rentrée de septembre et utilisera le réseau des Cars du Rhône pour son trajet scolaire. Celui-ci sera d'ailleurs appelé, à compter du 1er Septembre 2025, le RESEAU TCL (regroupant les Cars du Rhône, TCL et Libellule).

Les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires seront ouvertes **début Juillet 2025**.

**Vous trouverez toutes les informations utiles à partir de début juin 2025  
sur [www.carsdurhone.fr](http://www.carsdurhone.fr) ou au 0 800 10 40 36.**

Procédure internet : Boutique et Tarifs → Jeune et Etudiants → Carte Oùra et / ou Abonnement annuel réduit → Créer un compte ou Se connecter

- Pour les élèves n'ayant pas encore de carte Oùra, nous vous invitons à Créer un compte afin de pouvoir commander la carte et l'abonnement (la carte coûte 5 € et est valable 5 ans).
- Les élèves possédant déjà une carte Oùra, nous vous invitons à vous Connecter (en vous munissant de vos identifiants de connexion et de votre numéro de carte.) afin de commander le nouvel abonnement (il sera ensuite chargé sur la carte Oùra déjà en votre possession).

Pour avoir la garantie d'être en possession d'un titre de transport valide à la rentrée, **il est conseillé de souscrire l'abonnement avant le 15 juillet 2025**.

En cas de perte ou de détérioration, **le remplacement de la carte vous coûtera 5 €**.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous pouvez consulter le site [www.carsdurhone.fr](http://www.carsdurhone.fr) ou appeler le 0 800 10 40 36.

CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026 PRÉVISIONNEL - ZONE A

**Toussaint :** Du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025

**Hiver :** Du samedi 7 février 2026 au dimanche 22 février 2026

Eté • Du

FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
D 1		D 1		MER 1		VEN 1	FÊTE DU TRAVAIL	LUN 1		SI	MER 1
LUN 2	SP	LUN 2	PSC1 3ème	SP	JEU 2	Halluciné 5ème ON main Sem2	SAM 2		MAR 2		JEU 2
MAR 3		MAR 3	PSC1 3ème		VEN 3		D 3		MER 3		VEN 3
MER 4		MER 4	PSC1 3ème		SAM 4		LUN 4	SI	JEU 4		SAM 4
JEU 5	Halluciné 5ème ON main Sem1	JEU 5		D 5	PÂQUES		MAR 5	VEN 5	FIN TRIMESTRE 3	D 5	
VEN 6		VEN 6	L. DE PÂQUES	SI	MER 6		SAM 6		LUN 6		28
SAM 7		SAM 7		MAR 7		JEU 7		D 7		MAR 7	
D 8		D 8		MER 8		VEN 8	VICTOIRE 1945	LUN 8	SP	MER 8	
LUN 9	SI	LUN 9		SI	JEU 9		SAM 9		MAR 9		JEU 9
MAR 10		MAR 10		VEN 10		D 10		MER 10		VEN 10	
MER 11		MER 11		SAM 11		LUN 11	SP	JEU 11		SAM 11	
JEU 12		JEU 12		D 12		MAR 12		VEN 12		D 12	
VEN 13		VEN 13		LUN 13	SP	MER 13		SAM 13		LUN 13	SI
SAM 14		SAM 14	Portes ouvertes 2	MAR 14		JEU 14	ASCENSION	D 14		MAR 14	FÊTE NATIONALE
D 15		D 15		MER 15		VEN 15		LUN 15		MER 15	
LUN 16	SP	LUN 16	SP	JEU 16		SAM 16		MAR 16		JEU 16	
MAR 17		MAR 17		VEN 17		D 17		MER 17		VEN 17	
MER 18	Cendres	MER 18		SAM 18		LUN 18	SI	JEU 18		SAM 18	
JEU 19		JEU 19		D 19		MAR 19		VEN 19		D 19	
VEN 20		VEN 20	Fête de la St Jo !	LUN 20	SI	MER 20		SAM 20		LUN 20	30
SAM 21		SAM 21		MAR 21		JEU 21		D 21		MAR 21	
D 22	Carméne	D 22		MER 22		VEN 22		LUN 22	SP	MER 22	
LUN 23	SI	LUN 23	SI	JEU 23		SAM 23		MAR 23		JEU 23	
MAR 24	2x2*	MAR 24		VEN 24		D 24	PENTECÔTE	MER 24		VEN 24	
MER 25		MER 25		SAM 25		LUN 25	L. PENTECÔTE	SP		SAM 25	
JEU 26	1x2*	JEU 26		D 26		MAR 26		VEN 26		D 26	
VEN 27	FIN TRIMESTRE 2	VEN 27		LUN 27	SP	MER 27		SAM 27		LUN 27	SI
SAM 28		SAM 28	RAMEAUX	MAR 28		JEU 28		D 28		MAR 28	
LUN 29	Furoscope 6D ON	LUN 29		MER 29		VEN 29		LUN 29	SI	MER 29	
MAR 30	Furoscope 6D ON	MAR 30	SP	JEU 30		SAM 30		MAR 30		JEU 30	
MAR 31		MAR 31				D 31				VEN 31	
Conseils de mi-trimestre		Conseils de classes		Sem. "Découvertes" 1&2		Voyage à Lourdes 2nde		Espagne Délégués/Eco-délegui		élections délégués/Eco-délegui	



## *Parcours d'enrichissement en anglais de l'ensemble scolaire St Joseph*

### **A l'école Ste Marie :**



Ces enseignements sont compris dans la prestation annuelle obligatoire de début d'année.

### **Au Collège St Joseph :**



Les propositions en 6ème et 4ème ont pu être intégrées aux horaires de l'éducation nationale pour l'année 2025-26, elles pourront néanmoins être facturées en sus les années suivantes. Concernant la proposition Cambridge en 3ème, l'examen du Ket for Schools ainsi que les supports resteront à votre charge (140€).

En 5ème, la proposition est intégrée à l'Atelier-projet semestriel English+ et comprend un séjour linguistique à l'**American Village** (coût des Ateliers-projets pour l'année 200€ + complément pour le séjour à l'American Village 350 à 400€).

En 6ème, la demande d'inscription se fait par l'intermédiaire du coupon dans le Livret d'accueil à retourner.

En 5ème, 4ème et 3ème, la demande d'inscription se fait par un formulaire en ligne sur Ecole Directe.

### **Au Lycée St Joseph :**



Cette proposition en option sera facturée environ 320€ en sus.  
Coupon à retourner

Enseignements de spécialité non facturés



## Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

**Le BIA :** Examen théorique, de culture générale aéronautique, qui permet d'apprendre la théorie du vol et d'acquérir quelques notions pratiques. Le B.I.A. est organisé par l'Education Nationale en collaboration avec l'Aviation Civile. Cette initiation à l'aéronautique est aussi une action de recrutement et un puissant levier de promotion des métiers de l'aéronautique.

Le lycée St Joseph propose aux élèves de 2<sup>nde</sup> et éventuellement de 1<sup>ère</sup> et terminale, de préparer le **BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique)**, en partenariat avec Les Ailes Lyonnaises.

Les objectifs sont multiples :

- Faire entrer les élèves dans le monde de l'aviation, les aider à mieux comprendre l'environnement de leur époque grâce à des connaissances issues de l'aéronautique.
- Développer leurs connaissances théoriques en faisant appel aux notions qui leur sont déjà enseignées dans les matières suivantes : géographie, physique, mathématiques mais aussi histoire, anglais à travers les revues et la phraséologie aéronautique.
- Développer leurs connaissances techniques au travers d'applications pratiques.
- Permettre aux jeunes de se fixer un objectif d'emploi en les motivant pour les professions liées à l'aéronautique (plus de 140 métiers !)
- Créer un esprit d'entraide mutuelle et de solidarité à travers la vie collective.
- Préparer les scolaires à l'examen national du B.I.A. permettant l'obtention de bourses d'aide au pilotage.

**Coût annoncé :** environ **200€** (comprenant la formation théorique, une participation aux frais du 1er vol et les différents supports) + **le coût éventuel d'une visite sur une base aérienne**, dans une tour de contrôle ou dans une station météo. Cela dépendra du nombre d'inscrits dans le groupe.

La partie théorique aura lieu au lycée St Joseph par un formateur CAEA (Titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique) **un mercredi sur deux à raison de 3h (13h-16h)** ou bien tous les mercredis de 13h à 14h30 (cela dépendra des souhaits du groupe, le formateur pouvant s'adapter).

La partie pratique se déroulera à compter de janvier avec **un vol en avion depuis l'aéroport de Bron pour tous**.

Une réunion d'information aura lieu dans l'établissement **le mardi 9 septembre à 19h30**, merci de bien vouloir nous retourner le coupon joint.

*Le monde s'ouvre à vous dès le lycée !*

## Deux programmes pour une expérience internationale unique

### PARCOURS LYCÉEN INTERNATIONAL

Bac en 4 ans

- De 6 mois à 1 an à l'étranger pendant le lycée
- Scolarisation dans un établissement partenaire et suivi individualisé avec WEP
- Hébergement en famille d'accueil certifiée
- 19 destinations possibles ! Grande-Bretagne, Norvège, Suède, Estonie, Danemark, Irlande, Italie, Espagne, Allemagne, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Canada, États-Unis, Mexique, Brésil, Chili, Argentine

### PROGRAMME DUAL DIPLOMA

Parcours sur 2 ou 3 ans

- Obtenez le bac français + le bac américain WEP
- Cours en ligne via une école en Floride (organisme WEP)
- Un choix parmi 200 matières

Un vrai plus pour Parcoursup et les études à l'international



Lycée  
Saint Joseph

Coupons →



## Coupon de demande d'inscription **ENGLISH +**



Uniquement destiné aux futurs élèves de 2<sup>nde</sup>  
Un entretien pourra valider cette demande à la rentrée

***Merci de retourner ce coupon-réponse au secrétariat ou par e-mail à  
[stjosephstdidier@orange.fr](mailto:stjosephstdidier@orange.fr), avant le vendredi 29 août 2025.***

Mon enfant, Nom et prénom : \_\_\_\_\_ classe de

2<sup>nde</sup> en 2025-26, souhaite se présenter à la section « English + » au sein du lycée St Joseph.

Signature de l'élève :

Signatures des responsables légaux :

XXXXXX



## Coupon de demande d'inscription **BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA)**



***Merci de retourner ce coupon-réponse au secrétariat ou par e-mail à  
[stjosephstdidier@orange.fr](mailto:stjosephstdidier@orange.fr), avant le vendredi 29 août 2025.***

Mon enfant, Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Classe 2025-26 :       2<sup>nde</sup>       1<sup>ère</sup>       Terminale

Serait intéressé(e) par une inscription à la préparation au **BIA**.

**Une présentation de cette section sera effectuée lors de la réunion de rentrée le mardi 9 septembre 2025 à 19h30.**

Signature de l'élève :

Signatures des responsables légaux :